

Ecrit par le 22 juillet 2024

Plusieurs massifs forestiers interdits d'accès ce lundi 21 août



En raison des conditions météorologiques marquées par la canicule, qui présentent un risque d'incendie, les massifs de la Vallée du Rhône, des Monts de Vaucluse, et du petit Luberon sont interdits d'accès ce lundi 21 août.

En application de l'arrêté préfectoral du 29 mars 2023, l'accès aux trois massifs est interdit toute la journée, mis à part pour les sites bénéficiant d'une dérogation et les groupes accompagnés par un professionnel ayant suivi un parcours de formation spécifique. Les travaux, quant à eux, sont autorisés le matin de 5h à 13h.

Le massif de la Vallée du Rhône s'étend sur plusieurs communes vauclusiennes telles que Sérignan-du-Comtat, Orange, Sorgues, Vedène, Saint-Saturnin-lès-Avignon, Jonquerettes, Avignon, Châteauneuf-de-Gadagne, ou encore Caumont-sur-Durance.

Écrit par le 22 juillet 2024

Le massif des Monts de Vaucluse comprend notamment les communes de Pernes-les-Fontaines, Saint-Didier, Venasque, Méthamis, l'Isle-sur-la-Sorgue, Saumane-de-Vaucluse, Fontaine-de-Vaucluse, Lagnes, Gordes, Cabrières d'Avignon, Murs, Joucas, Lioux, Saint-Saturnin-lès-Apt, Rustrel, Lagarde-d'Apt ou encore Gignac.

Le massif du petit Luberon, quant à lui, s'étend sur les communes de Cavaillon, Robion, les Taillades, Cheval-Blanc, Mérindol, Puget, Lauris, Puyvert, Lourmarin, ou encore Bonnieux.

Pour découvrir précisément quels sites sont interdits d'accès et à la circulation, [cliquez ici](#).

V.A.

Sorgues : l'accès aux massifs forestiers est interdit tout l'été

Ecrit par le 22 juillet 2024



Depuis ce jeudi 15 juin jusqu'au 15 septembre prochain, l'accès aux massifs forestiers 'La Montagne' et 'Mourre de Sève', à Sorgues, est interdit. Que ce soit à pied, en voiture, à vélo, ou encore à cheval. Le stationnement de tout véhicule à moteur est également prohibé aux abords de ces massifs forestiers durant la même période. Tout contrevenant s'exposera à une contravention.

Cet [arrêté municipal](#), publié le 19 mai dernier, intervient dans une démarche de prévention d'incendie. La Ville appelle à la responsabilité individuelle, la vigilance et le civisme de chacun afin d'éviter un risque collectif. Elle rappelle également que la végétation et la biodiversité ont besoin de plusieurs décennies pour se reconstituer et se réinstaller après un incendie, et que des feux trop rapprochés peuvent entraîner une dégradation irréversible de l'écosystème.

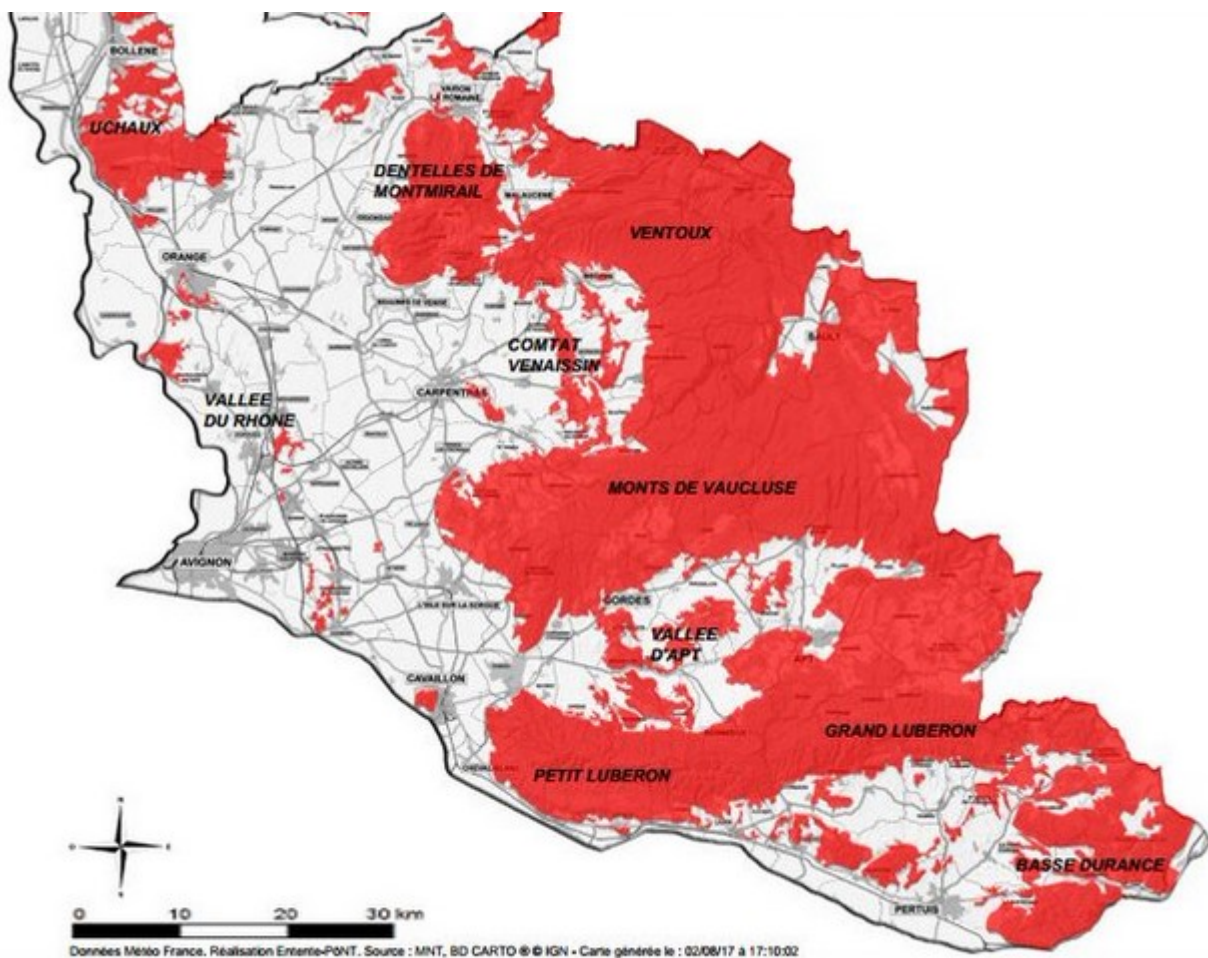
Pour rappel, il est interdit d'allumer un feu dans une zone à risque, d'y fumer, d'y jeter une cigarette, des mégots ou tout autre débris incandescent. Tirer un feu d'artifice sans autorisation du maire de la commune est prohibé, ainsi que le brûlage de déchets issus de débroussaillage (qui doit se faire dans le respect du [Code forestier](#)). Il n'est possible de camper que dans les lieux autorisés, sécurisés et protégés.

[Lire également : 'Le Vaucluse prêt à affronter les incendies de l'été'](#)

Ecrit par le 22 juillet 2024

V.A.

Samedi 6 août, nous n'irons pas au bois



En raison de la vigilance feux de forêts et du risque extrême d'incendie, l'ensemble des massifs forestiers du Vaucluse : Uchaux, Dentelles, Ventoux, Monts de Vaucluse, Petit et Grand Luberon, Basse Durance seront inaccessibles à la population ce samedi 6 août.

Dans le détail

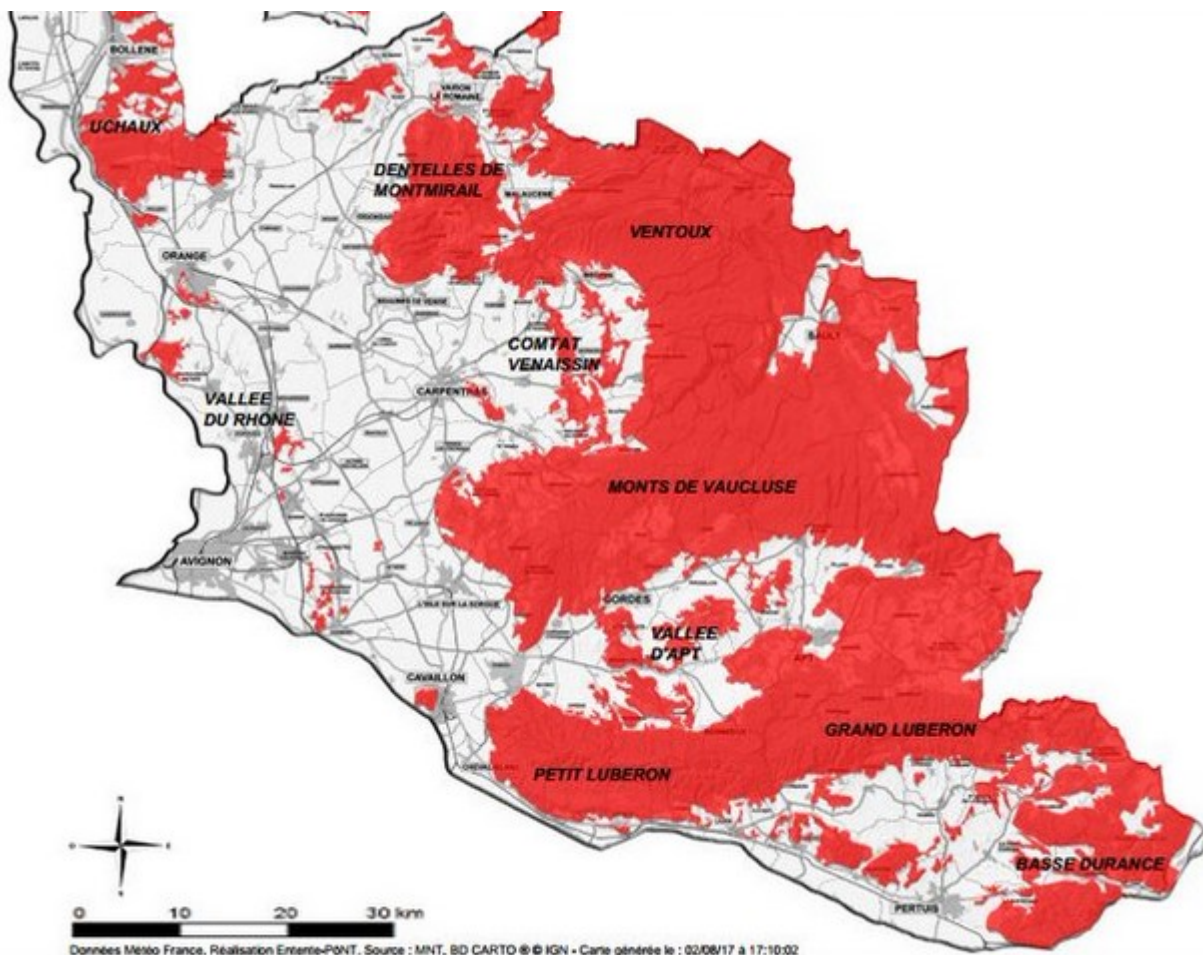
La prévision de danger météorologique d'incendies de forêts étant classée en risque extrême pour

Ecrit par le 22 juillet 2024

samedi 6 août, l'ensemble des massifs forestiers du département de Vaucluse sera fermé et tout accès y sera strictement interdit.

www.vaucluse.gouv.fr

MH



Les massifs forestiers de Vaucluse

Feux de forêt : accès aux massifs forestiers et feux d'artifice interdits jusqu'au dimanche 17

Ecrit par le 22 juillet 2024

juillet en Vaucluse



Alors que situation météorologique vis-à-vis du risque feu de forêt reste très élevée en Vaucluse avec des températures qui se situent au-dessus des 35° et des hygrométries très basses, la préfecture de Vaucluse a décidé d'interdire l'accès aux massifs forestiers sur l'ensemble du département du mercredi 13 au dimanche 17 juillet inclus.

En effet, la végétation dans le département de Vaucluse est en état de sécheresse avancé et plusieurs départs d'incendies, les 10 et 11 juillet derniers, ont démontré d'importantes vitesses de propagation. Face à la hausse des températures annoncée pour cette semaine par Météo-France, le préfet de Vaucluse a donc décidé d'interdire également les tirs de feux d'artifice durant la même période.

« Il y a en effet lieu de réduire le risque de nouveaux départs de feux : toute étincelle est susceptible d'être à l'origine d'incendies importants et de dégâts irréversibles, expliquent les services de la préfecture de Vaucluse. Dans ces conditions, le préfet de Vaucluse appelle à la vigilance et à la responsabilité de tous. Il rappelle particulièrement la nécessité de respecter scrupuleusement les

Écrit par le 22 juillet 2024

interdictions de fumer ou d'apporter du feu en forêt et à moins de 200 m de celle-ci. En cas de sinistre, la population est invitée à appeler sans délai les sapeurs-pompiers en composant le 18 ou le 112 et de s'éloigner de la zone. »

L.G.

Orange entretient sa forêt pour améliorer son accessibilité et sa viabilité



La ville d'Orange vient de lancer une opération d'entretien de la forêt de Boisfeuillet dans l'optique d'améliorer trois aspects : son accès par les pompiers, la viabilité de ses arbres, ainsi

Ecrit par le 22 juillet 2024

que son côté pédagogique pour les jeunes.

Estimée à un montant de 50 000 euros, cette opération a été menée par une entreprise spécialisée dans l'élagage. De nouveaux chemins de circulation sont désormais accessibles, notamment pour les pompiers du département en cas d'incendie. Ces nouvelles routes forestières ont permis la création des zones pyro-résistantes pour endiguer la propagation des flammes. Les massifs forestiers du Vaucluse sont largement exposés au risque d'incendie chaque année, ce pourquoi cette mesure s'est présentée comme indispensable.

L'élagage des arbres des 14 hectares de la forêt de Boisfeuillet va également permettre d'assurer une meilleure viabilité de cette dernière en donnant de l'espace à ses arbres pour pousser et se développer. Ainsi, les jeunes pousses pourront assurer la régénération de l'écosystème et l'amener à se reconstituer.

Enfin, le lancement de cette opération a également un objectif pédagogique. Maintenant que la forêt est plus accessible, la ville d'Orange souhaite créer de nouveaux parcours pour les enfants et les habitués du centre de loisirs de Boisfeuillet. D'ici l'automne prochain, le service Embellissement de la ville souhaite aménager un sentier botanique en collaboration avec les enfants du centre afin d'y découvrir la richesse des plantes méditerranéennes et leurs vertus. Tout le bois récolté durant cette opération va être recyclé.

V.A.

Prolongation de l'interdiction d'accès aux massifs forestiers du Vaucluse

Ecrit par le 22 juillet 2024



En raison du niveau de sécheresse persistant et du renforcement du vent attendu dans les prochains jours, le risque d'incendie de forêt reste élevé sur l'ensemble des massifs forestiers du Vaucluse. L'arrêté interdisant l'accès jusqu'au 25 août est donc prolongé par la préfecture jusqu'au 29 août 2021, minuit inclus.

Cette interdiction ne s'applique pas :

- aux résidents dont le domicile est situé à l'intérieur des massifs concernés
- aux usagers des campings, hôtels, gîtes, dont l'hébergement est situé à l'intérieur des massifs concernés, sous réserve d'emprunter l'itinéraire le plus court
- aux usagers du sentier du Sahara du Colorado provençal à Rustrel
- aux usagers de la partie balisée de la cédraie du petit Luberon sur les communes de Lacoste et Bonnieux
- aux usagers du vallon de l'Aiguebrun à Buoux
- aux activités et sites touristiques et sportifs encadrés par un professionnel

Plus d'informations, [cliquez ici](#).